



Naissance aux Pays Bas

Afin de pouvoir transcrire la naissance d'un enfant dans le registre de l'état civil du lieu d'origine suisse, nous avons besoin des documents suivants **en original et émis il y a moins de 6 mois**:

Si les parents sont mariés:

Acte de naissance international* CIEC Formulaire A (international* uittreksel uit het geboorteregister CIEC formulier A)

Si les parents ne sont pas mariés:

Acte de naissance national* avec reconnaissance paternelle (nationaal* uittreksel uit het geboorteregister met latere vermelding betreffende erkenning)

en complément du parent non suisse:

- Acte de naissance international* CIEC Formulaire A (international* uittreksel uit het geboorteregister CIEC formulier A)
- Extrait international* du registre de la population avec mention de l'adresse, de l'état civil au moment de la naissance et de la nationalité (international* uittreksel uit het Basisregistratie Personen (BRP), met vermerk woonplaats, burgerlijke stand op moment van de geboorte van het kind en nationaliteit)
- Copie passeport ou carte d'identité

Si divorcé (d'un mariage conclu aux Pays Bas)

- Jugement de divorce, copie légalisée par le tribunal compétent (door arrondissementsrechtbank gelegaliseerde kopie van scheidingsuitspraak)
- Acte de mariage international* CIEC Formulaire B avec date d'entrée en force du divorce (international* uittreksel uit het huwelijksregister CIEC formulier B met datum van inwerkingtreding echtscheiding)

Si divorcé (d'un mariage conclu hors Pays Bas)

- Jugement de divorce, copie légalisée par le tribunal compétent (door arrondissementsrechtbank gelegaliseerde kopie van scheidingsuitspraak)
- Extrait du registre central néerlandais pour divorce (avec date d'entrée en force), à demander à: Dienst Burgerzaken, t.a.v. afd. Burgerlijke stand, PB 12620, 2500 DL DEN HAAG (gelegaliseerde kopie van inschrijving van de scheiding) aantevragen bij: Dienst Burgerzaken, t.a.v. afd. Burgerlijke stand, PB 12620, 2500 DL DEN HAAG)

Si veuve/veuf:

- Acte de décès international* CIEC Formulaire C du partenaire défunt (international* uittreksel uit het overlijdensregister CIEC formulier C van vorige echtgenoot)

*international = en plusieurs langues / national = en néerlandais

Informations complémentaires:

Si des documents d'état civil ne proviennent pas des Pays Bas, de la Belgique, du Luxembourg ou de la Suisse, nous vous prions de bien vouloir contacter le centre consulaire régional Benelux à La Haye.

Les documents sont émis par l'office de l'état civil ou l'évènement a eu lieu.

Tous les documents sont vérifiés par la représentation suisse et transmis aux autorités suisses compétentes par le biais d'un courrier interne afin d'être transcrits dans le registre de l'état civil suisse. Le délai de transcription est de 3 à 5 mois. Dès réception d'une confirmation de transcription, vous seriez informé.

Les autorités d'état civil cantonales suisses se réservent le droit de réclamer des documents complémentaires.

Dès que l'enfant est enregistré en Suisse en tant que citoyen suisse, vous avez la possibilité de commander une pièce d'identité sur le site www.passeportsuisse.ch.